



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

Session du samedi 3 février 2018

*Introduction du bureau du Conseil culturel de Bretagne
sur le projet de Budget Primitif pour 2018*

Le couperet est donc tombé : le budget 2018 de la Région Bretagne sera en régression pour la première fois de son histoire. L'État français rogne 28 M€ du budget régional et s'apprête à enlever des compétences reconnues comme l'apprentissage et la formation professionnelle et donc à modifier à la baisse le périmètre d'intervention du service public régional qui a montré son efficacité.

Le Conseil culturel de Bretagne considère que la Région reste le meilleur échelon de gestion des affaires publiques, parce que plus apte à anticiper les évolutions de la société et proche des citoyens.

Dans ce contexte mouvant, aggravé par la crise des emplois aidés, le fait culturel prend toute son importance. C'est lui qui fédère les Breton.ne.s dans une inlassable quête de découverte des pratiques nouvelles qui irriguent nos territoires.

Le Conseil culturel apprécie la ferme volonté du Conseil régional de conforter la culture comme argument fort de notre attractivité et constituante majeure de notre socle commun.

La mise en avant des droits culturels, des complémentarités entre les territoires, des partenariats avec les acteurs publics de la culture sont autant de ferments d'avenir, malgré des coups de rabot budgétaires.

L'année 2018 va être cruciale pour l'avenir de nos langues. Le Conseil culturel ne peut se résoudre à un simple maintien des dispositifs existants même s'ils sont efficaces. Le breton et le gallo, marqueurs forts et indispensables de notre identité doivent être inlassablement portés par la puissance publique régionale. L'étude socio-linguistique, l'actualisation de la politique linguistique doivent être le début d'une reconquête à l'image de nos cousins gallois qui veulent doubler le nombre des locuteurs d'ici à 2050. Un challenge que devrait relever la Région Bretagne.

AVIS DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE SUR :
Le projet de Budget Primitif 2018 du Conseil régional

Mission III du Budget Primitif 2018 régional :

« Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi »

Programme 318 > *Développer les langues de Bretagne*

Le Conseil culturel de Bretagne déplore la régression importante du budget pour les langues de Bretagne : -3,9% concernant les crédits de fonctionnement. L'inflexion du budget régional ne doit pas se faire au détriment d'un marqueur fort de l'identité bretonne.

Le Conseil culturel approuve cependant le choix de maintenir toutes les actions en cours dans une politique constante de soutien aux acteurs des langues. La perspective d'un second lycée Diwan, d'une communication optimisée pour les cours et formations pour adultes et d'une meilleure coordination de l'action des Ententes de pays vont dans le sens souhaité d'un « développement des langues » et non pas du maintien de l'existant.

Le Conseil culturel rappelle l'urgence d'un plan « puissant et volontariste à mettre en œuvre avec tous les acteurs publics des 5 départements », tel que voté en décembre dernier lors de sa session plénière. La Région Bretagne doit être moteur dans cette dynamique à créer.

L'enquête socio linguistique dont les résultats sont prévisibles exige de préparer rapidement un plan de revitalisation de nos langues à partir des préconisations des Rencontres régionales de la langue bretonne et des Assises du Gallo. Une simple actualisation de l'existant nous semble une réponse bien pâle à l'exigence de maintenir les deux langues comme marqueurs forts de l'identité bretonne.

Le Conseil culturel se félicite de la dynamique positive engagée dans l'enseignement initial dans le service public d'éducation particulièrement, par la mise en application des engagements de la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne. A contrario, il déplore de graves insuffisances concernant les moyens alloués à l'enseignement privé catholique et dans l'enseignement immersif associatif en breton. Leur développement nécessaire est freiné par une attribution de postes déficiente qui entrave leurs capacités de croissance. Cette situation met en danger notamment l'existence des centres de formation de ces deux filières.

La Région doit interpeller l'État avec fermeté, pour que les trois filières puissent poursuivre leur progression afin d'atteindre rapidement un seuil permettant de renforcer le renouveau de l'usage social de la langue.

Le Conseil culturel demande que, lors de la Décision Modificative au budget, les actions pour les langues de Bretagne soient résolument placées dans une perspective de développement.

Le Conseil culturel demande un point d'étape et une évaluation de la Convention pour les langues de Bretagne qui lie l'État et la Région après deux ans et demi de mise en pratique.

Le Conseil culturel souhaite la mise en place d'un groupe de travail du Conseil régional pour proposer à l'horizon 2019, un plan ambitieux à long terme de revitalisation linguistique. Le Conseil culturel lui propose son expertise.

Mission VI du Budget Primitif 2018 régional :

« Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne »

Programme 601 > *Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles*

Le Conseil culturel de Bretagne se félicite du grand dynamisme de la culture artistique en Bretagne et constate que le Conseil régional soutient un grand nombre d'équipes et d'acteurs.trices implanté.es sur le territoire breton, leur mise en réseau et leur mobilité.

Le Conseil culturel approuve les axes de la politique de la Région qui accompagne la diversité et le renouvellement des esthétiques, la pérennité des projets et l'attention aux disciplines moins visibles, comme la danse contemporaine, les musiques traditionnelles de création, les cultures urbaines, l'art numérique...

Le Conseil culturel apprécie le travail réalisé autour de la notion "des droits culturels" et il est impatient d'en constater les avancées. Il approuve la demande d'une réelle prise en compte

de l'accessibilité de la culture à toutes et tous, et l'ouverture de partenariats consolidés avec d'autres secteurs de la vie sociale (santé, éducation, justice, économie sociale et solidaire...).

Le Conseil culturel souligne que la politique forte et ambitieuse du Conseil régional pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle en Bretagne ne peut se passer d'un budget conforté. Il remarque que la baisse du budget est nettement moins forte que dans d'autres secteurs. Elle n'en est pas moins réelle (-14% en investissement due à la fin de certains programmes et -0,9% en fonctionnement).

Compte tenu de la fragilité du secteur que les fluctuations des politiques tant nationales que régionales en matière d'aide à l'emploi accentuent, le Conseil culturel sera vigilant à la pérennité des structures et aux moyens de développement des projets.

Programme 602 > Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Dans un contexte budgétaire de réduction globale des recettes, le Conseil culturel de Bretagne tient à saluer l'effort de la Région pour maintenir les moyens alloués à la création littéraire, radiophonique, cinématographique et audiovisuelle, sur tous les territoires de Bretagne. Le budget du programme 602 est en effet constant par rapport à l'année 2017.

Le Conseil culturel de Bretagne remarque qu'il est envisagé une expérimentation concernant la création de musique de film pour le court métrage.

Une mission d'étude commencée en 2017 sur l'identification de leviers pour permettre aux sociétés de production bretonnes en plein essor de mieux développer des partenariats en Europe se terminera en 2018.

Une redéfinition de la politique de soutien au secteur radiophonique associatif est prévue ainsi qu'une réflexion pour définir un projet d'avenir pour la Cinémathèque de Bretagne.

Ces quatre dossiers feront l'objet d'une particulière attention de la part du Conseil culturel.

Le Conseil culturel se félicite de la nouvelle aide pluriannuelle pour soutenir la création de librairies dans les territoires les moins dotés.

Il approuve la piste de travail donnée au portail Bretania pour permettre une utilisation plus large de ses ressources documentaires et est sensible à la volonté plus générale du Conseil régional de consolider les synergies et de favoriser les mises en réseau.

Si le Conseil culturel salue ces objectifs ambitieux, quels en seront les moyens humains et financiers alors que certains financements se réduisent et que les aides à l'emploi associatif, tant au niveau national qu'au niveau régional disparaissent ? Y aura-t-il des priorités ? Un budget spécifique ? Un plan pluri-annuel ?

Programme 603 > Développer le sport en Région

La politique sportive de la Région s'articule autour de trois axes qui balayent bien l'ensemble des usages sociaux du sport : sport pour tous, sport de compétition et sport spectacle.

En matière de sport pour tous, sport santé, le Conseil culturel note avec satisfaction que la Région entend renforcer l'interconnexion entre sport scolaire et pratique extrascolaire dans toute sa diversité et ses dimensions. Cependant, il souhaite que les « autres sources de financement » compensent, au minimum, la fin annoncée du soutien aux projets de création d'espaces dédiés.

Il espère que les financements allant aux jeunes sportifs de haut niveau, aux clubs de niveau national et aux manifestations et infrastructures d'envergure nationale voire internationale contribueront au rayonnement ainsi qu'à l'attractivité de la Bretagne. La réflexion actuellement menée à l'échelle de la Région en matière de tourisme offre une occasion unique de renforcer la synergie entre les deux champs.

Enfin, le Conseil culturel se félicite de la naissance d'une instance de concertation régionale : la Conférence bretonne du sport (CBS). Abstraction faite de la fin du financement du vélodrome couvert de Sarzeau (dont la construction est dorénavant envisagée à Loudéac), les budgets affectés à la politique sportive sont stables.

Programme 604 > *Révéler et valoriser le patrimoine*

Les Breton.ne.s sont particulièrement attaché.e.s à leur patrimoine. Les objectifs du programme 604 restent identiques à ceux de 2017. Une volonté de mieux préparer l'avenir patrimonial de la Bretagne est soulignée.

Le Conseil culturel ne peut se satisfaire de la baisse des crédits d'investissement et de fonctionnement en contradiction avec des projets ambitieux.

La conduite des enquêtes pour l'inventaire du patrimoine en relation avec les stratégies locales et les autres politiques régionales nous semble une attitude très positive ainsi que l'organisation de la diffusion des données.

La baisse d'objectif des opérations de valorisation du patrimoine et des aides « skoaz ouzh skoaz » ne vont pas dans le sens des ambitions affichées.

Cependant, nous nous félicitons que l'entretien du patrimoine mobilier soit rendu éligible à une aide régionale.

L'accompagnement de la Région aux musées se poursuit et le soutien à la transmission aux jeunes publics est, en effet, à encourager.

Le Conseil culturel apprécie l'intérêt porté par la Région au patrimoine maritime, qui constitue un élément spécifique de l'identité régionale.

Le Conseil culturel souligne l'intérêt des aides à la labellisation internationale notamment par l'UNESCO au-delà des limites de la région administrative, en rappelant l'importance de lier le patrimoine à l'histoire de la Bretagne pour favoriser sa connaissance de façon rigoureuse et scientifique. Il rappelle la tentative abusive de classement du Château des Ducs de Bretagne dans les châteaux de la Loire et s'interroge aussi sur la place qu'aura l'histoire de la Bretagne, à côté des « légendes bretonnes », dans le château de Suscinio, géré par le groupe Kléber-Roussillon depuis le 1^{er} janvier 2018.

Programme 605 > *Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception*

Le Conseil culturel de Bretagne se réjouit de voir la Destination Bretagne retenue au titre des 22 marques promues à l'international par Atout France.

Par ailleurs, avec les candidatures au patrimoine mondial de l'UNESCO, il souligne que la Bretagne ne se limite pas aux quatre départements de la région administrative et que sa force et son authenticité résident dans son identification à un territoire, à l'instar d'autres régions d'Europe reconnues comme l'Écosse, la Catalogne, la Bavière ou la Toscane, par exemple.

Elle comprend la Loire-Atlantique, avec Nantes, Saint-Nazaire, les chantiers navals et aéronautiques et les marais salants, les cités des marches de Bretagne, avec une histoire, une culture ancienne et moderne, ses langues, sa créativité et sa diversité.

Le Conseil culturel rappelle son avis sur le budget 2017 demandant que les signalétiques comme les documents de communication prennent effectivement en compte l'usage de langues de Bretagne. Selon le sondage du Département du Finistère, réalisé par TMO Ouest, la signalétique bilingue français-breton, après son installation, était plébiscitée par les visiteurs notamment les étrangers comme par les habitants.

Programme 606 > Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

Le Conseil culturel souligne l'importance des voies navigables en Bretagne en matière d'environnement, de tourisme et de patrimoine. S'il peut se féliciter de l'intérêt affiché par le Conseil régional, il ne peut se satisfaire de ce qui est prévu dans le programme 606 pour 2018. La restauration du canal de Nantes à Brest qui est prévue ne prendra tout son sens que si la navigabilité et la continuité de la navigation sont assurées sur l'ensemble du canal. On note deux obstacles à cet objectif : le problème généré par le barrage de Guerlédan et la nécessaire prise en charge par la Région de la gestion de la partie costarmoricaine à l'instar de la partie finistérienne.

Le Conseil culturel souhaite que cette question fasse rapidement l'objet d'une étude pour prévoir l'investissement nécessaire.

Programme 607 > Développer les actions européennes et internationales

Le Conseil culturel note avec intérêt le maintien d'une forte volonté de promouvoir l'image de la Bretagne par des actions ciblées sur certaines régions du monde.

Le Conseil culturel accorde une importance particulière à la nouvelle convergence d'intérêt qui rapproche le Pays de Galles, l'Irlande et la Bretagne. Les récentes assises européennes et leur prolongement culturel à travers la collaboration exemplaire des chœurs gallois et de l'Orchestre symphonique de Bretagne ont montré que les liens économiques devaient se conjuguer aux liens culturels pour donner une assise forte à ces relations internationales.

Le Conseil culturel souhaite que la dimension culturelle de ces échanges permette aux différents acteurs du monde culturel breton de participer pleinement au rayonnement de la Bretagne.

Programme 608 > Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Le Conseil culturel de Bretagne soutient l'effort de transparence du Conseil régional de Bretagne par la refonte complète du portail bretagne.bzh et souhaite être associé à cette refonte des pages concernant le Conseil culturel.

Le Conseil culturel souhaite que ce nouveau portail intègre de façon transversale l'existence des langues de Bretagne et valorise des pages spécifiques en breton et en gallo.

Le Conseil culturel demande la prise en compte systématique de la Bretagne historique dans la cartographie afin de valoriser une identité commune.

Le Conseil culturel soutient la démarche citoyenne BreizhCOP et compte participer pleinement à ces ateliers de prospective pour construire ensemble la Bretagne de demain.

Le Conseil culturel se réjouit de l'association de l'Office Public de la Langue Bretonne au projet de publication de l'ensemble des données du patrimoine info-documentaire de la Région sur le portail bretagne.bzh.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 55

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstentions : 0